

Anniversaires

98 ans Giuseppina BOHNES née FADINI le 28 janvier

97 ans Louis MEISTERLIN le 06 janvier

93 ans Raymond CANTON le 04 janvier

91 ans François KWAST le 11 janvier

89 ans Gülhanim SEVEN née le 1er janvier

88 ans Armand BILGER le 1er janvier

85 ans Liliane KOHLER née KANNENGIESER

le 18 janvier

85 ans Elise FLOCK née DOPPLER le 20 janvier

82 ans Sonia FREYMANN le 03 janvier

82 ans Suzanne BAUMANN née ROTH le 30 janvier

81 ans Francine PFLIMLIN née MARTIN le 23 janvier

81 ans André SCHIRMER le 31 janvier

80 ans Paul JUNCKER le 03 janvier

Naissances

Alix 17/10/2020 fils de Catherine BLENY

et de Romain DUMEL

Soranne 19/10/2020 fille de Johanna TRAPANESE

et de Alexis SZKUCZ

Ayden 20/10/2020 fils de Deborah GROSS

et de Jesse BODENHEIM

Lucie 25/10/2020 fille de Stéphanie LACAM

et de Nicolas FRISCH

Mariages

29/10/2020 Adeline HUGOT avec Aurélien BANGEL 07/11/2020 Aline MONNOT avec Muhammet SEVEN

Décès

12/11/2020

Jacqueline RENCKLY épouse MASSON à l'âge de 83 ans

Si vous ne souhaitez pas qu'il y ait une parution vous concernant, dans la rubrique « Carnet » du Sierentz Infos, lors d'une naissance, d'un mariage, d'un décès ou d'un anniversaire, merci de bien vouloir nous le signaler en Mairie.



Reconfinement...

L'annonce d'une nouvelle période de confinement a été difficile à vivre pour nous tous. Devant la progression inquiétante du virus, c'est aussi tout un pan de l'économie qui souffre.

La Ville de Sierentz s'est mobilisée pour prendre des nouvelles des 430 Sierentzois âgés de plus de 70 ans, afin de faire le point sur leurs besoins. Des élus volontaires du Conseil Municipal ont passé de nombreux coups de fil, les personnes qui n'étaient pas joignables ont reçu un courrier.

Cette situation entraîne de lourdes conséquences pour nos commerçants et artisans contraints de fermer boutique. Monsieur le Maire a envoyé une lettre au préfet du Haut-Rhin, ainsi qu'à nos députés et sénateurs, afin qu'ils relaient nos demandes : laisser les petits commerces ouvrir à nouveau, dans le strict respect des gestes barrière. Dès l'annonce présidentielle, toutes les publications des commerçants et artisans sierentzois parues sur Facebook ont été partagées sur la page officielle de la Ville de Sierentz. Une plate-forme réunissant des informations sur les modalités d'achat possibles en ligne ou en click and collect dans nos commerces sera bientôt disponible sur le site internet de la ville.

Les associations de Sierentz bénéficieront d'une subvention exceptionnelle de l'Office Municipal des Sports et des Arts Populaires. D'autres mesures en faveur du monde associatif seront prises lors du Conseil Municipal du 14 décembre prochain.

Les 6 ateliers projet lancés par la Municipalité sont reportés.

Outre la crise sanitaire, nous sommes confrontés au relèvement du seuil d'alerte Vigipirate. Cette mesure a entraîné des adaptations afin de mieux sécuriser nos services publics.

Ainsi, dans les écoles et au périscolaire, des aménagements ont été entrepris pour garantir encore plus de sécurité aux enfants et aux personnels. Au niveau de la Mairie également, les conditions d'accueil ont été revues, et les services (urbanisme, population) sont accessibles uniquement sur rendez-vous. Des attestations de déplacement sont disponibles à l'entrée de la Mairie.

Malgré ce contexte difficile, vos élus vous souhaitent de trouver des moments de réconfort et de partage à l'occasion des fêtes de fin d'année. Prenez soin de vous.



En direct du Conseil Municipal



Séance du 9 novembre

En préambule, Monsieur le Maire évoque les évènements dramatiques du 16 octobre 2020 : le professeur d'histoire-géographie Samuel PATY a été assassiné à Conflans-Sainte-Honorine. Une minute de silence est proposée en sa mémoire, ainsi qu'en hommage aux autres victimes d'attentats.

M. Christophe DELABORDE, responsable du service Jeunesse à Saint-Louis Agglomération, évoque les actions menées en direction de la jeunesse (séjours, sorties, animations et accueil) et présente le bilan du service.

Tenue des séances du Conseil Municipal, changement de lieu exceptionnel en raison de la crise sanitaire

En raison de l'état d'urgence sanitaire national, le Conseil Municipal se réunit à titre exceptionnel à la salle AGORA, 14 rue des Romains, qui présente toutes les conditions nécessaires à la tenue de la séance et permet de respecter les conditions de réunion imposées par l'état d'urgence.

Désignation des membres à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

Le Conseil de Saint-Louis Agglomération a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) chargée de procéder à l'évaluation du montant total des charges financières résultant des transferts de compétences entre la Communauté d'Agglomération et ses communes membres.

Le Conseil Municipal désigne M. Stéphane DREYER en qualité de membre titulaire de la CLECT de Saint-Louis Agglomération et Mme Catherine BARTH en qualité de membre suppléant de la CLECT de Saint-Louis Agglomération.

Personnel communal

Des modifications de durée de temps de travail ont été accordées à la demande de deux agents communaux.

Recensement de la population - Coordonateur et agents recenseurs

La loi prévoit une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans (la dernière ayant eu lieu en 2016), soit en 2021 à nouveau, il convient de nommer les agents recenseurs.

L'enquête de recensement se déroulera entre le 21 janvier et le 20 février 2021.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la création de 8 postes occasionnels d'agents recenseurs pour ce recensement.

Communications et informations

M. le Maire fait un retour des dernières évolutions liées à la situation sanitaire et l'état d'urgence décrété à partir du 17 octobre dernier. Au niveau des écoles et du périscolaire, des services de la Mairie, l'accueil se fait normalement, dans le respect du protocole.

Mme Rachel SORET VACHET-VALAZ indique que certaines animations de la semaine de la Saint Nicolas sont annulées. Les salles étant fermées au public, les musiciens ne peuvent pas répéter.

M. Patrick GLASSER évoque le positionnement du nouveau panneau lumineux d'information. Quant au complexe sportif, la charpente est en cours de pose ainsi que l'auvent du foot. Le plan Vigipirate est réactivé, il engendre des travaux complémentaires de sécurisation de certains bâtiments communaux.

M. Luc FUCHS évoque les travaux qui se déroulent au domaine Haas : le canal d'amenée est en cours de réalisation et la roue sera installée dès que possible. Une réunion d'information a eu lieu avec les riverains du site.

M. Aimé FRANCOIS indique que le laboratoire d'analyses médicales voudrait disposer d'un cabanon de la Ville à installer à l'extérieur, afin d'y procéder aux tests COVID.

Le compte-rendu intégral de chaque séance du Conseil Municipal est affiché en Mairie et est consultable sur le site www.sierentz.fr



Nouvelle rubrique

ORTHALement Alsacien

Pour écrire,

- le son /ai,aj/: 2 possibiltés: a+i: dr Kaiser (l'empereur) - d'Baim (les arbres) ou, e+i : zwei (deux) - Heimweh (le mal du pays)
- le son /èi, èj/ : également 2 possibilités : è+i ou, ä+i : drèi, dräi (trois) d'Frèiheit ou d'Fräiheit (la liberté)
- une voyelle longue est doublée : ee, ii, oo, üü dr Schnee (la neige) - verbii (passé) - d'Hoor (les cheveux) - dr Büür (le paysan)
- ou, on la fait suivre d'un h : eh, ah, oh, üh, uh Weh (mal) - s'Mahl, (la farine) - bohra (percer) d'Ühr (la montre) dr Suhn (le fils)

À suivre ...

Pour s'entrainer, complétez :

Frind oder Find ? (ami ou ennemi?)

Dr Frind vo mim Frind isch mi Dr Find vo mim Find isch mi

Dr Frind vo mim Find isch mi

Dr Find vo mim Frind isch mi

Dezamber Witz

(Corrigé dans la prochaine parution)

(Sourires de décembre)

D'r Üscheen geht zum Dokter in d'Sprachstund... D'r Üscheen: Herr Dokter, ìch weiss nìt wàs ìch màche soll.. Ìch huescht d'ganzi Zitt, 's kràzt ìm Hàlz un ìch kà

fàscht nemi schnùffe! D'r Dokter: Ja, räuche sìe?

D'r Üscheen: Jo... wie verruckt... àber's helft eifàch nit!

Unser Sylvaschter Bàl vor 60 Johr

S'isch lütt züegänge, in dara Nächt Bis Kannengieser's in dr Gare Wirschaft Müsik un Tànz, vo dana 60 ger Johre Bi Winterstimmung isch kein verfrore

Îm Tànzsaal dien sìch d'Litt begriesse Wenn Walzer, Marsch un Tango fliesse Luschtig hat sich de Camille verfiert Ar zàhlt àn dr Schanki a Runde Bier!...

"Ein Prosit!..." klingt üss voller Lunge Unsera gànze Saal, hat do mìtgsunge Nur s'Jeanne un s'Marie bim warme Ofe Die han dert seelig ... wittergschlofe

Alti Büraregla fer d'Wiehnachte.

(Anciennes sagesses paysannes de Noël)

Wiehnachte im Schnee, Oschtra im Klee... Noël dans la neige, Pâques dans le trèfle...

Wenn's an Wiehnachte uf alle Wage flockt, so bringt's Saga da Falder...

Si à Noël les flocons de neige couvrent les chemins, bénis seront les champs...

Wer sì Holz àn Wiehnachte fàllt, si Hüss s' Zehnfàche hàltet...

Si à Noël ton bois tu coupes, dix fois ta maison durera...

Hankt àn Wiehnachte Is àn da Wide, kàsch àn Oschtra d'Pàlme schnide...

Si à Noël la glace pend des saules, couper les palmiers à Pâques tu pourras ...

Ìn d'r Matematik Stund frogt d'r Seppala d'r Lehrer... "Herr Lehrer, wàs ìsch d' erotischti Zàhl uf d'r Walt? So meint d'r Seppala: 218593!

D'r Lehrer: Yo... und worùm jetz gràd 218593? So sajt d'r Seppala gànz eberzigt: "Wenn 2 sìch 1 sìnn un nit 8 gan, so merke sie spätestens no 5 Wuche dass Sìe ìn 9 Monet 3 warde sì !"

D'r Herr Lehrer schìmpft mìt'm Frìtz'l: Dü bìsch hìt jetz zum fimfte mol d'schpoot kùmme... wàs seisch

So meint d'r Fritz'l: Oh Herr Lehrer, dàs wird die Wuche sicher nemi pässiere!

Wàs ìsch den flìssiger àss Wàsser, frogt d'r Herr

So meint d'r Seppel: "D'Schüel" Herr Lehrer... Sìe ìsch eberflissig!

En l'époque 1960, le bal de fin d'année était une sortie joyeuse et conviviale pour les habitants de Sierentz.

Situation géographique de la salle :

62, rue du Maréchal Foch....

Mìr sàge's ànderscht : ìm Viehwag, ìn dr Bàhnhofwirtschaft.

Im Progràmm, die alti Lieder vo frieher : " Printemps d'Alsace – Schön isch

die Jugend – Etoile des neiges – Silberfäden – Si tu veux faire mon bonheur,

Marguerite - Wir kommen alle in den Himmel - Jambalaya - Seemann -Kriminal Tango - et le tout nouveau tube de Vico Torriani "Schön un Kaffeebraun" u.s.w. ... 5



Nouveau : paiement de proximité chez les buralistes

Pour régler votre facture d'eau, un impôt ou une amende par exemple, vous avez dorénavant la possibilité de vous rendre chez votre buraliste. A Sierentz, c'est le tabac JOGA, au 1 rue des Romains qui pourra recevoir votre règlement.

▶ Comment cela fonctionne ?

Sur chaque facture concernée par ce nouveau dispositif est apposé un datamatrix (QR code), généralement en bas à gauche de l'avis permettant d'identifier l'usager et sa créance.

Ce datamatrix est le garant de la confidentialité des informations échangées. Pour régler sa facture l'usager doit se rendre chez un buraliste partenaire agréé* et la scanne lui-même. Le buraliste encaisse la somme indiquée par l'usager soit en espèces pour un montant inférieur à 300 €, soit par carte bancaire (sans limitation de montant). Le buraliste remet alors au redevable un justificatif de paiement.

ATTENTION : ne fonctionne pas pour les factures du périscolaire.

Le moyen de paiement PAYFIP (en remplacement de TIPI BUDGET)

Accès site internet : www.tipi.budget.gouv.fr : nouveau site « PAYFIP » à venir tout prochainement.

Fonctionnement:

Ce moyen de paiement permet de payer une dette « de son canapé », soit par carte bancaire ou en prélèvement ponctuel. (possibilité par exemple de payer les factures d'eau)

ATTENTION: ne fonctionne pas pour les factures du périscolaire.

Rappel: Depuis le 1er janvier 2020, la compétence eau et assainissement a été transférée à SLA. Les factures d'eau émises en 2020 sont payables chez le buraliste et sur PAYFIP. La mairie de Sierentz ne reçoit plus de règlement concernant l'eau. Liste des buralistes agréés sur <u>le territoire de SLA à ce jour :</u>

- Le Joga,
 - situé au 1, rue des Romains, à
 - Horaires d'ouverture : de 06h00 à 19h00 et de 06h00 à 17h00 le samedi.
- Le Cyrano, situé 2, rue Jean Mermoz, à Saint-Louis.
- Le Chiquito, situé au 44, rue du maréchal Foch, à Village-Neuf.
- Le Drugstore européen, situé au 18, rue Abbatucci, à Huningue.
- La Maison de la presse, située au 6, rue du Général de Gaulle, à Hesingue.

Communiqué de SLA – Factures d'eau

SLA informe les abonnés du service d'eau potable de la Commune de Sierentz qu'une erreur de tarification est intervenue sur la redevance assainissement 2020 et certains d'entre vous nous l'ont signalée.

Le montant est de 1,25 € HT/m³ et non 1,89 € HT/m³ comme facturé lors de la 1ère facturation de l'année 2020. La différence de 0,64 € HT/m³ correspond au coût de l'épuration des eaux usées par la station d'épuration de

Sierentz, qui pour la Commune de Sierentz est déjà inclus dans la redevance « eau usée » et n'avait pas à être rajoutée. Le trop-perçu encaissé auprès de chaque abonné sera déduit du montant à payer de la facturation du 2^{ème} semestre 2020, laquelle interviendra courant du 1er trimestre 2021. SLA vous prie de l'excuser pour cette erreur matérielle.

Application illiwap

Evénements, réunions, fête de village, incidents, coupure d'eau ou d'électricité, alerte météo, etc. Recevez toutes les infos de la commune directement sur votre téléphone en seulement trois étapes!





barre de recherche de votre application



Cliquez sur le bouton SUIVRE pour vous abonner à l'actualité de la commu



Tous les messages que vous recevrez seront disponibles dans le fil d'actualité de votre application pendant 30 jours

















Sapeurs-pompiers vente de calendriers

Le contexte sanitaire actuel nous oblige à modifier le mode de distribution des calendriers. Vous pouvez vous procurer notre calendrier 2021 auprès de certains commerçants ou en mettant votre don et coordonnées dans la boîte aux lettres de la caserne, 2 rue des Romains. Le calendrier vous sera adressé dès que les conditions le permettront.

Merci pour votre soutien!

Liste des commerçants :

HOPLA boissons, boulangerie WIRTH, pâtisserie ZUSSY, tabac JOGA, Au Bon Sierentzois, pompes funèbres BENTZINGER, pâtisserie SCHUELLER, WELDOM, la Ferme ILTIS et la Mairie.

Déjections canines

Des distributeurs de sachets pour déjections canines sont implantés à différents endroits de la Commune (rue de la Marne, rue des Tisserands, rue du Mal Joffre, autour de la gare, etc.).

La Ville a mis ces équipements en place dans le cadre d'une démarche incitative à l'attention des promeneurs avec des chiens afin de maintenir les trottoirs et les espaces verts propres et agréables.

Ils ont été installés pour le bien-être de tous, ce qui ne déresponsabilise pas les propriétaires de canidés de ramasser, emporter et déposer les sachets dans la prochaine corbeille de propreté ou même

dans leur propre bac à déchets personnel.

Pensez à prévoir vos sachets lors de votre promenade quotidienne, sachets qui sont également disponibles dans le commerce.



Fermetures Fêtes de fin d'année

Mairie

Les bureaux de la Mairie seront fermés

- Le 24 décembre à midi, le 25 décembre
- Le 31 décembre à midi, et le 1er janvier 2021

Déchetteries

Les déchetteries de Saint-Louis Agglomération seront fermées le vendredi 25, le samedi 26 décembre 2020.

Dates de battues de chasse et informations

Les prochaines battues auront lieu les **9 et 19 décembre** (sous réserve de nouvelles mesures liées à la situation sanitaire actuelle).

Le but principal de ces prochaines battues est de réguler les sangliers et cervidés classés comme espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Causés par ces animaux sur les terrains agricoles (voire des propriétés privées), ils sont toujours plus importants. Le seul moyen d'y remédier est de conserver une pression cynégétique.

C'est donc pour cette raison que le Préfet a autorisé les battues malgré la période de confinement. Rappelons que le droit de chasse est obligatoire en Alsace-Moselle et que les dispositions seront prises par la Commune et les chasseurs afin d'informer la population. Il est souhaitable que les promeneurs et les chasseurs coexistent en bonne intelligence, dans le respect mutuel.



RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ

POUR LUTTER CONTRE

L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES COURS

Le nombre de foyers d'influenza aviaire hautement pathogène a augmenté ces dernières semaines en Europe.

Si vous détenez des volailles de basse-cour ou des oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale vous devez:

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour;
- ▶ exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.

Ces animaux sont sensibles au virus de l'influenza aviaire.

L'application des mesures suivantes, en tout temps, est rappelée :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel;

- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Audelà de cette période, l'épandage est possible;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée... pour le nettoyage de votre élevage.



Si une mortalité anormale est constatée : conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

POUR EN SAVOIR PLUS: HTTP://AGRICULTURE.GOUV.FR/INFLUENZA-AVIAIRE-STRATEGIE-DE-GESTION-DUNE-CRISE-SANITAIRE





La tribune du groupe minoritaire

Nous vivons toutes et tous au sein d'une même collectivité. Sierentz doit se protéger de menaces diverses, tant physique, morale, économique, que sanitaire.

Si on peut se féliciter que la Municipalité veille à la pandémie en multipliant les règles sanitaires dans les écoles ou à l'accueil périscolaire, les actions en direction des commerces de proximité, ne perdons jamais de vue que nous devons toutes et tous, chacun à notre niveau, être des plus vigilants afin que notre sécurité physique soit assurée. Encore davantage aujourd'hui que hier! Des comportements ne respectant en rien les règles de vie commune conduiront immanquablement à une insécurité collective. Nous ne pouvons que déplorer les actes d'incivilité vus dans les rues de notre commune : masques jetés à même le sol, déchets sauvages dans les collines, demi-tours effectués sur le passage protégé Rue Foch au regard de La Poste, emballages cartonnés posés au pied des bennes de récupération, stationnements non conformes de nombreux véhicules de parents d'enfants dans le périmètre immédiat de l'école maternelle. Nous sommes tous acteurs de la société dans laquelle nous vivons. Mais quand facilité rime avec incivilité...

Contact: Pbmunch@free.fr/ 06 17 01 92 01

Enfance / Jeunesse



DERNIÈRES NOUVELLES DES BARBAPAPAS n°70 Edition de Sierentz

Barbanature

Pour faire des découvertes sur la thématique des arbres et des petites bêtes du jardin, les enfants du groupe Barbanature ont fait connaissance avec Hélène Roth, animatrice nature à la petite Camargue Alsacienne: Histoire mimée visant à comprendre le cycle de vie d'un arbre, observation de feuilles, prêt de matériel pour observer les insectes... De quoi assouvir l'appétit de nos graines de curieux !!!!





L'automne aux Barbapapas

Avec les enfants, nous profitons de ce bel automne pour explorer le parc du domaine Haas : courses-poursuites dans les cabanes, jeux dans le sable, les possibilités sont infinies.

Le soir, c'est place au bricolage : maisons en carton où on retrouve tout ce qu'il faut (papier peint, carrelage, mur en briques etc) et premières décos de Noël.



Semaine du goût à l'école maternelle PICASSO

La semaine du goût est un incontournable à l'école maternelle Picasso!

Cette année, l'équipe enseignante avait choisi pour thème : Le Food Art. L'occasion idéale d'une rencontre heureuse entre





Mes balades à Sierentz

Nouvelle rubrique

Petit circuit qui permet de découvrir le domaine Haas

Départ depuis la médiathèque. Continuer vers le périscolaire puis rentrer au domaine Haas. Vers le fond du parc prendre le petit sentier à gauche qui emmène tout droit près du stade de Uffheim. Passer devant. À l'embranchement prendre à gauche et suivre le chemin en pente descendante (rue Werben).

Au bout de la rue prendre à gauche la rue de la Fontaine puis encore une fois à gauche la rue Sainte Marie.

Nicole HAAS



Vous aussi, vous souhaitez partager avec les lecteurs

du Sierentz infos vos idées de balades, vos photos de Sierentz?

Envoyez vos contenus à l'adresse mail suivante:

public@mairie-sierentz.fr Bonnes balades à tous!



La nouvelle charpente a été installée sur le complexe sportif, ainsi que l'auvent de la tribune côté terrain de foot.





D'importants aménagements ont été réalisés sur le Sauruntz, au niveau du Domaine Haas : le lit de la rivière a été modifié afin d'accentuer le courant, une passe à poissons et un bassin à triton ont été créés. Le creusement du canal d'amenée permettra à nouveau d'alimenter la roue du moulin!





Le tapis de finition a été posé dans plusieurs rues du quartier de l'Envol des Hirondelles.

Le cheminement de la nouvelle extension du cimetière de la Hochkirch a été finalisé. Un mur de clôture, ainsi qu'un portail seront prochainement installés.







Le 09/11

Ce lundi 09 novembre 2020, le Maire de Sierentz a commémoré le cinquantième anniversaire du décès du Général Charles de Gaulle.

Sur la place de la Mairie de Sierentz, qui se nomme justement place du Général de Gaulle, le bâtiment du Wachtlislé est orné d'une plaque rappelant l'appel du 18 juin 1940.

Pascal TURRI a salué l'engagement fort de Charles de Gaulle, chef militaire meneur de la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale, mais aussi dirigeant politique majeur de la Ve République.

Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe déléguée au patrimoine et cérémonies patriotiques, a ensuite lu quelques citations extraites de discours ou ouvrages du Grand Charles. Pierre ENDERLIN, conseiller municipal et président d'honneur de la Société d'Histoire de la Hochkirch, a préparé une exposition de documents d'archives d'époque dans le hall d'accueil de la Mairie.

M. le Maire, le Lieutenant-colonel Jean-Paul KETTERLIN (accompagné de son porte-drapeau Michel PACHECO) et l'adjudant-chef de corps des sapeurs-pompiers de Sierentz Jonathan HAABY, ont ensuite déposé une gerbe fleurie en mémoire du Général.

Du fait du contexte sanitaire, cet hommage s'est tenu sans public.

Le 11/11

En ce 11 novembre 2020, la Ville de Sierentz se souvient de tous les soldats ayant perdu la vie durant la Première Guerre mondiale, mais également au cours des autres conflits dans lesquels nos forces armées furent engagées.

La cérémonie d'hommage est menée par le lieutenant - colonel Jean-Paul KETTERLIN, accompagné de son porte -drapeau Michel PACHECO.

Pascal TURRI, Maire de Sierentz, a rappelé dans un émouvant discours le sacrifice de tous ces patriotes. Il a ensuite lu la lettre de Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre déléguée chargée de la Mémoire et des Anciens Combattants, rappelant l'inhumation du soldat inconnu sous l'Arc de Triomphe il y a tout juste 100 ans. Elle évoque l'écrivain Maurice GENEVOIX, rescapé lourdement blessé du premier conflit mondial, inhumé ce jour au Panthéon.

Rachel SORET VACHET-VALAZ, première adjointe déléguée au Patrimoine et aux cérémonies patriotiques, a ensuite égrené le nom de la vingtaine de soldats français morts pour la France depuis un an.

Une gerbe de fleurs a été déposée au pied du Monument aux Morts par M. Le Maire, entouré du lieutenant-







colonel KETTERLIN et de Jonathan HAABY, adjudantchef de corps des pompiers de Sierentz. Les musiciens Jean GLASSER et Ludovic STADLER de la Musique Municipale ont rythmé la cérémonie à la trompette et au tambour.

Ce moment solennel s'est tenu sans public, compte tenu des mesures sanitaires en vigueur.



Horaires d'ouverture

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h

> Le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Mairie

1 Place du Général de Gaulle 68510 SIERENTZ • Tél. 03 89 81 51 11 • Fax 03 89 83 92 52 mairie@mairie-sierentz.fr • www.sierentz.fr

Mentions légales

Magazine édité par la Mairie de Sierentz. Directeur de la publication : Pascal TURRI. Dépôt légal : décembre 2020.

Conception et rédaction : Commission Communication et Évènements, Ysabelle EPPINGER. Réalisation graphique : www.rhenus-communication.fr
Impression : Alsagraphic, Rixheim. Imprimé sur du papier . Crédits photos : Mairie de Sierentz, Rachel SORET VACHET-VALAZ, documents remis.